

Conduire un projet de réhabilitation durable du bâti ancien

Formation dédiée aux professionnels de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'oeuvre

PROGRAMME DE FORMATIONS 2015-2016



Tiez Breiz, Maisons et Paysages de Bretagne, Centre de formation agréé depuis 1993 (n°53350402535)

Alors que le plan bâtiment durable breton, lancé il y a un an, souhaite développer l'activité des acteurs locaux du bâtiment, l'association Tiez Breiz, Maisons et Paysages de Bretagne propose une formation sur le thème de la réhabilitation du patrimoine dédiée aux professionnels de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre.

Les enjeux de la réhabilitation du parc bâti ancien sont considérables. L'amélioration des performances énergétiques et des fonctions d'usage doit se conjuguer avec la préservation de la culture constructive locale.

Face au manque de solutions pour les professionnels désireux d'améliorer leurs interventions sur le bâti ancien breton, ce cycle de formation a pour objectif d'appréhender les enjeux environnementaux, patrimoniaux, sociaux, techniques et économiques de la réhabilitation du bâti ancien pour élaborer des réponses adaptées aux défis du plan régional bâtiment durable comme aux enjeux patrimoniaux de notre territoire.

Principe : un programme de trois modules de 2 à 6 jours, d'une durée totale de 10 jours, pouvant être suivis dans leur ensemble ou séparément.

Publics concernés : les architectes et leurs collaborateurs, les ingénieurs, les techniciens et agents de la fonction publique territoriale, les techniciens des bureaux d'études, les élus.

Lieux des formations : formation théorique : Espace éco-chanvre, 10 rue Joseph Deshommes 35530 Noyal-sur-Vilaine, formation pratique : visites de terrain.

Finitions et décorations dans le bâti ancien enduits, peintures et badigeons

Objectif

Compréhension du support, formulations et techniques de finitions.
Réflexion sur le choix des finitions au regard de la lecture du bâti ancien.

Contenu

- Δ Enduits et mortiers de chaux : sources de désordres et diagnostics, analyse du support, composition et conditions de mise en œuvre
- Δ Peintures et badigeons : intérêt de ces produits, analyse du support, composition et conditions de mise en œuvre
- Δ Traitements écologiques du bois : normalisation, composition et conditions de mise en œuvre

Intervenants : Dominique Baffou, Maçon spécialisé bâti ancien ; Philippe Boucault, Instructeur - STAP 35 ; Gérard Lenain, Président de Tiez Breiz.

Amélioration de la performance énergétique

Objectif

Savoir élaborer des projets de réhabilitation améliorant la performance énergétique du logement, le confort des habitants et respectant le caractère patrimonial du bâti.

Contenu

- Δ La réglementation thermique à appliquer sur le bâti ancien
- Δ Retour d'expérience de la part d'une maîtrise d'ouvrage publique sur les interventions sur le bâti ancien
- Δ Les stratégies thermiques et hygrothermiques adaptées au bâti ancien
- Δ Analyse et choix des matériaux adaptés au bâti ancien

Intervenants : Julien André, Cabinet d'études techniques et de maîtrise d'oeuvre, spécialisé en optimisation environnementale du bâti, BET thermique, Abri Feuille ; Fabrice Mathoulin, Responsable d'opérations Centre Ancien, Territoires publics ; Jean-Louis Daniel, Chef d'unité qualité construction, DDTM 35 ; Philippe Perron, Architecte du patrimoine.

Connaître les principes constructifs, les sources de désordres et les solutions pour le bâti ancien

Objectif

Comprendre le fonctionnement du bâti ancien pour pouvoir établir un diagnostic et proposer des réponses adaptées aux problèmes posés.

Contenu

Δ Maçonnerie de pierre

Principes généraux de la construction en pierre, principales sources de désordres, diagnostic de l'existant et projet d'intervention.

► 2 jours : 25 et 26 février 2016

Intervenants : Elisabeth Loir-Mongazon, Chef du service de l'Inventaire du patrimoine culturel, Région Bretagne; Yvon-Marie Masson, Maçon spécialisé bâti ancien, Au pied du mur ; Philippe Perron, Architecte du patrimoine.

△ **Pans de bois**

Principes constructifs, évolution du système constructif, sources de désordres, diagnostic, exercice pratique.

▶ **2 jours : 24 et 25 mars 2016**

Intervenants : Yves Lecoq, Architecte du patrimoine, YLEX Architecture ; Capitaine David Lefeuvre, Responsable du Service prévention habitations, SDIS (service d'incendie et de secours d'Ille-et-Vilaine) ; Jean-Jacques Riout, Chargé d'études, Service de l'Inventaire du patrimoine culturel, Région Bretagne ; Serge Pellois, Charpentier, SARL Pellois.

△ **Maçonnerie de bauge et torchis**

Connaissance du matériau terre, spécificités constructives, solutions de reprises, compréhension des pathologies et projet d'intervention.

▶ **2 jours : 21 et 22 avril 2016**

Intervenants : Stéphanie Bardel, Chargée d'études, Service de l'Inventaire du patrimoine culturel, Région Bretagne ; Adelin Jude, Maçon spécialisé terre crue ; Amélie Le Paih, Architecte DSA architecture de terre du CRAterre - ENSAG, Atelier ALP ; Riccardo de Paoli, Architecte DSA architecture de terre du CRAterre-ENSAG, ENSA Nantes.

Inscription et financement

TARIF FORMATION

Les coûts de formation comprennent les frais pédagogiques, ils s'élèvent à 405 € par journée + le coût d'une adhésion à l'association Tiez Breiz (entreprises : 65 € ; collectivités locales et associations : 40 €).

Vous êtes élu(e)

Le droit à la formation est ouvert aux membres d'un conseil municipal, d'un conseil départemental ou d'un conseil régional, ainsi qu'aux membres des organes délibérants des communautés d'agglomération, des communautés urbaines et des communautés de communes.

Vous êtes agent de la fonction publique territoriale

Les demandes de formation sont gérées par la collectivité qui vous emploie. Rapprochez-vous de votre hiérarchie, du responsable des formations ou de la direction des ressources humaines.

Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter.

Vous êtes travailleur indépendant

Vous pouvez accéder à la formation. Vous participez obligatoirement au financement de la formation, par le versement d'une contribution à un organisme collecteur (OPCA) habilité par l'Etat par le biais de l'URSSAF. Pour connaître l'OPCA dont vous dépendez, adressez-vous à votre URSSAF un mois avant la formation.

Vous êtes salarié(e)

Vous avez accès au plan de formation de l'entreprise et ce, même si vous êtes en contrat aidé. Concertez-vous avec votre employeur sur votre projet de formation et contactez votre organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) un mois avant la formation.

Vous êtes demandeur d'emploi

Consultez votre conseiller Pôle emploi avant d'entamer toutes démarches et pour valider votre dossier deux mois avant la formation. Le conseiller vérifiera avec vous votre situation par rapport à votre rémunération durant le stage et les possibilités de prise en charge ainsi que les conditions administratives liées à la formation.



Bulletin d'inscription

Formation :

Date :

PARTICIPANT

Nom : Prénom :

Métier ou mandat électif :

E-mail :

ENTREPRISE OU COLLECTIVITE

Raison Sociale :

Statut :

FACTURATION

Raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel :

Date :

Cachet:

Signature :

CONDITIONS GENERALES

Inscription

Les personnes désirant participer à un ou plusieurs stages sont invitées à remplir ce bulletin d'inscription et à l'adresser à TIEZ BREIZ un mois avant le début de la formation.

À la réception de ce bulletin, vous recevrez un devis, une convention de formation, une convocation accompagnée d'une notice d'informations sur les conditions de déroulement de la session (lieu, transport, accueil, etc.).

Responsabilité

L'association TIEZ BREIZ ne pourra être tenue pour responsable des modifications survenues à la suite des événements indépendants de sa volonté et en particulier de l'annulation de l'opération par suite d'insuffisance d'inscriptions.

Mode de règlement

À réception de la facture par virement ou chèque bancaires en indiquant le numéro de la facture.



TIEZ BREIZ **Maisons et Paysages de Bretagne**

51 square Charles Dullin
35200 Rennes

Centre de formation agréé depuis 1993 (n°53350402535)
n° SIRET 30998961400032

02.99.53.53.03
secretariat@tiez-breiz.org

www.tiez-breiz.org

Association Loi 1901 interdépartementale (22-29-35-44-56), à but non lucratif, créée en 1975 et reconnue d'intérêt général.

Partenaires de l'association :



Notre association bénéficie de l'aide de la Région Bretagne dans le cadre du dispositif emplois associatifs d'intérêt régional.